



Pomme de terre

N°13
24/06/2025



Animateurs filière

Zone Poitou-Charentes :
Jean-Michel LHOTÉ
ACPEL
acpel@acpel.fr

Zone Limousin :
Noëllie LEBEAU
CDA 23

noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Zone Aquitaine :
Louise FURELAU-MEYNIER
FREDON N-A
louise.furelau@fredon-na.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Pomme de
terre N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Situation générale

Sur les sept derniers jours, les précipitations enregistrées ont été faibles et limitées à quelques rares secteurs aquitains. Ailleurs il n'est pas tombé une seule goutte et les températures sont quant à elles montées très haut (35 à 40°C).

ILE DE RE Les arrachages des productions de plein champ se poursuivent et s'échelonnent jusqu'à la fin du mois de juin.

AQUITAINE Les arrachages se poursuivent.

LIMOUSIN Les cultures amorcent ou terminent leur phase de floraison, en fonction des dates d'implantation et des variétés. Les conditions météorologiques ralentissent la tubérisation.

Situation sanitaire

Mildiou : le risque demeure faible. Pour les cultures défanées ou proches de l'être, la maladie n'inquiète plus.

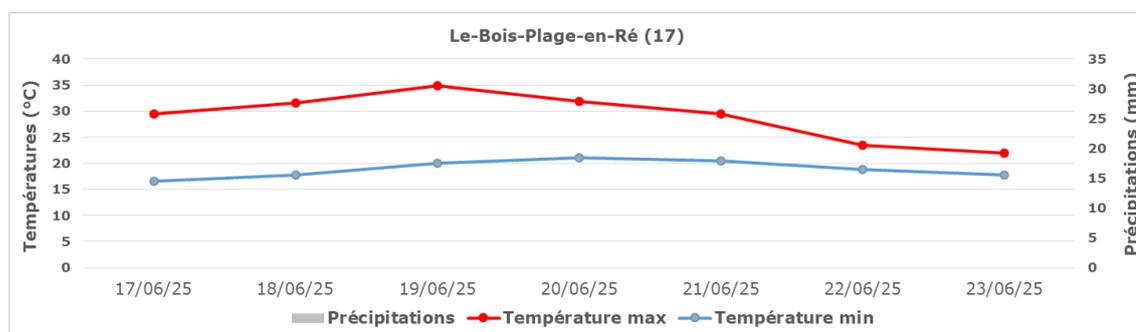
Doryphores : d'importants foyers de larves sont observés dans le réseau. Une vigilance doit être maintenue.

Pucerons : la pression semble redescendre en Limousin (absence d'individus cette semaine).

Situation générale

• Zone de production primeur Ile de Ré

On note encore une quasi-absence de précipitations. Les sols sont très secs.

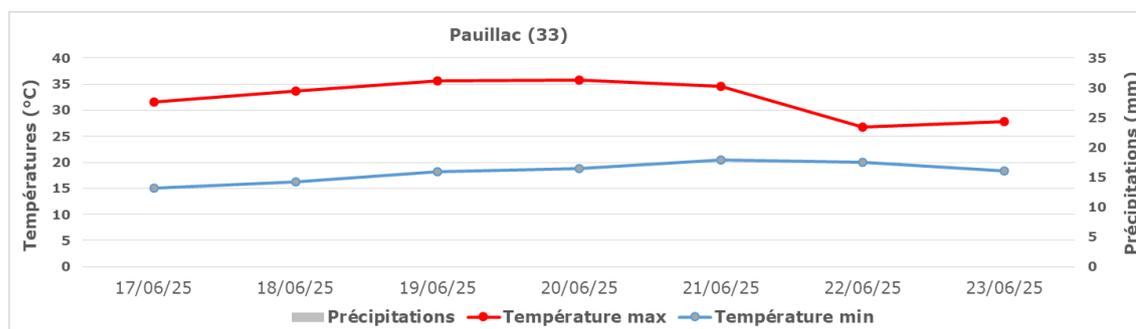


Température moyenne : 23.7°C
Cumul : 0.0 mm
Humidité moyenne : 62.7 %

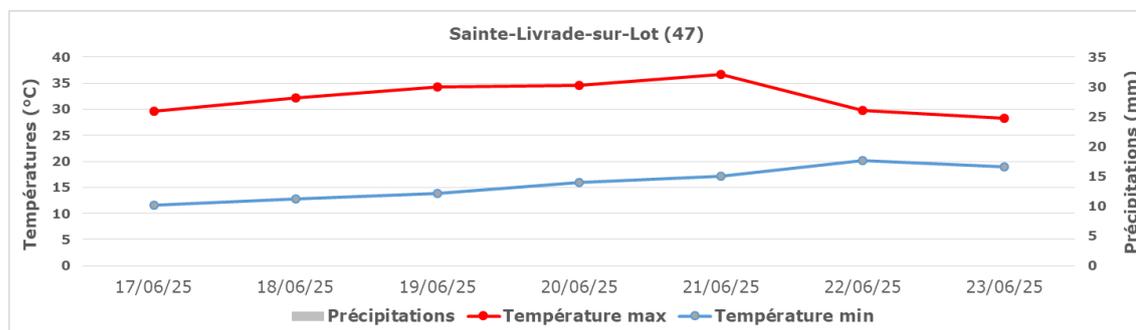
Le défanage par broyage a été réalisé pour la plupart des parcelles. Les arrachages des productions de plein champ se poursuivront jusqu'à la fin du mois de juin.

• Zone de production Aquitaine

Sur les sept derniers jours, les cumuls de précipitations ont été hétérogènes (20 mm dans certaines communes landaises). On relève des températures moyennes bien au-dessus des normales. Il demeure de fortes amplitudes entre les matinées et les après-midi.



Température moyenne : 25.1°C
Cumul : 0.0 mm
Humidité moyenne : 57.0 %



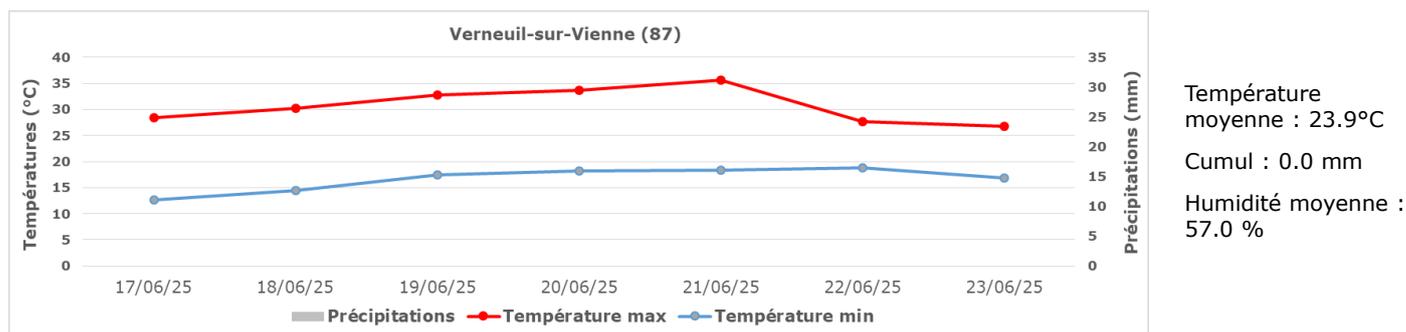
Température moyenne : 24.2°C
Cumul : 0.0 mm
Humidité moyenne : 65.5 %

De forts orages sont attendus pour mercredi. De belles éclaircies, accompagnées d'un abaissement des températures, devraient suivre.

Les broyages sont quasiment terminés, les arrachages se poursuivent. Les rendements annoncés sont bons pour le moment mais le marché reste concurrentiel.

• Zone de production Limousin

Les derniers jours ont été chauds et secs comme annoncé, avec des températures montant à 35-38°C les après-midi et une absence totale de pluies. Les taux d'humidité de l'air continuent de baisser.



Les prévisions annoncent des orages en milieu de semaine, qui pourraient amener de l'eau et rafraîchir un peu l'atmosphère.

Les cultures implantées en avril ont terminé leur floraison. Celles implantées plus tardivement en mai s'en approchent ou sont même déjà en fleurs. Sous les buttes, les tubercules poursuivent leur développement et certaines parcelles en production de plants approchent du calibre souhaité. Les fortes chaleurs et le manque d'eau mettent les cultures en situation de stress (perte de turgescence, dessèchements, taches cuivrées) et ralentissent la tubérisation. Les producteurs ayant la possibilité d'irriguer en sont pour la plupart à leur deuxième tour d'eau.



Aperçu des cultures au 23 juin / implantations d'avril (crédits photos : Comité Centre et Sud, Chambre d'agriculture 19 et 23)

Situation sanitaire

• Mildiou *Phytophthora infestans*

La maladie est provoquée par le champignon *Phytophthora infestans*. Son caractère explosif et les pertes qu'elle peut engendrer sur les rendements la rendent particulièrement nuisible.

Période de risque : le mildiou est favorisé en conditions humides et douces (15-20°C), de surcroît lorsque la végétation est dense. Des températures très froides ou à l'inverse très chaudes (supérieures à 30°C) limitent son développement. Les conditions météorologiques sur la campagne conditionnent donc le risque, sachant que les attaques précoces au printemps sont généralement plus dommageables.

Seuil indicatif de risque : avant même l'apparition des taches si les conditions sont très favorables.

Situation sur le terrain :

ILE DE RE Les parcelles sont pour la plupart défanées.

AQUITAINE Cette semaine encore, on signale une très faible présence voire une absence de mildiou, conséquence d'une diminution de l'hygrométrie et des très fortes chaleurs des derniers jours. Les taches qui avaient du mal à sécher le sont désormais.

LIMOUSIN Il n'est pas observé de symptômes. Les feuillages restent pour le moment sains.

Evaluation du risque avec Visiofarm-MILEOS® :

	Stations météorologiques	Pluviométrie sur les 7 derniers jours	Dépassements de seuil sur les 7 derniers jours	Niveaux de risque
Aquitaine	Villeneuve-sur-Lot (47)	0.4 mm	-	Faible (VS, VI, VR)
	Retjons (40)	7.8 mm	-	Faible (VS, VI, VR)
	Pauillac (33)	0.0 mm	-	Faible (VS, VI, VR)
Limousin	Chabanais (16)	0.0 mm	-	Faible (VS, VI, VR)
	Voutezac (19)	0.0 mm	-	Faible (VS, VI, VR)
	Ahun (23)	3.8 mm	-	Faible (VS, VI, VR)
	Limoges (87)	0.0 mm	-	Faible (VS, VI, VR)

Les niveaux de risque (absent, faible, moyen, élevé, très élevé) sont issus de l'interprétation conjuguée des données du modèle MILEOS®, des prévisions météorologiques et de la situation notée sur le terrain. Ils sont déclinés par variétés (VS variétés sensibles, VI variétés intermédiaires, VR variétés résistantes).

Evaluation du risque : les conditions ne sont pas favorables au mildiou. Le risque est faible. Les cultures à présent défanées sur la zone Aquitaine ont pu terminer leur cycle indemnes de maladie.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Des spécialités commerciales à base de cuivre, phosphates et HE d'orange sont disponibles.

Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-257>

Site de l'ANSES (usages) <https://ephy.anses.fr>

Prévention du risque et lutte contre le mildiou :

La présence d'inoculum primaire est souvent responsable de l'apparition des premiers foyers, d'où l'importance de gérer les repousses et les tas de déchets (en l'absence de gel, les repousses au champ ou issues des déchets sont les premières sources de contamination). Les pluies et les fortes hygrométries jouent par la suite un rôle déterminant dans l'évolution de la maladie. Sous abris et sous bâches, les atmosphères confinées sont très favorables au mildiou et une bonne gestion de l'aération est cruciale. Par ailleurs la pratique des irrigations doit permettre un ressuyage rapide des feuillages et éviter toute stagnation d'eau (choix des horaires d'arrosage, gestion des fuites...). Enfin le choix de variétés résistantes retarde et évite même certaines années l'arrivée du champignon.

Fiches variétés Arvalis (sensibilités)

https://fiches.arvalis-infos.fr/liste_fiches.php?fiche=var&type=001

La lutte en végétation doit quant à elle tenir compte du risque (conditions météorologiques et résistance variétale), en prenant garde aux fourrières et zones d'obstacle (poteaux électriques...). A noter que les populations de *Phytophthora infestans* font l'objet depuis plusieurs années d'une surveillance au niveau français et européen, ce qui a permis de constater une perte de sensibilité de certaines souches à certaines matières actives.

Populations de mildiou de la pomme de terre et de la tomate en France en 2024

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/arboriculture-maraichage-horticulture-pepiniere-jardin-espace-vert-foret-a1361.html>

- **Alternariose *Alternaria alternata* et *Alternaria solani***

La maladie est provoquée par les champignons du genre *Alternaria*. La dispersion des spores est assurée par le vent et la pluie.

Période de risque : l'alternariose se développe à des températures comprises entre 20°C et 30°C avec des alternances de périodes sèches et humides. Elle est favorisée en cas de sénescence ou stress sur la culture. C'est habituellement une maladie de fin de cycle.

Seuil indicatif de risque : dès l'apparition des premières taches en cas d'attaque précoce.

Situation sur le terrain :

ILE DE RE Les parcelles sont pour la plupart défanées.

LIMOUSIN Des premiers symptômes sont observés en Corrèze.

Evaluation du risque : en Limousin, le stade des cultures et le stress climatique que subissent ces dernières pourraient favoriser l'arrivée d'alternariose sur les variétés les plus sensibles.

Prévention du risque et lutte contre l'alternariose :

La lutte consiste surtout à limiter les stress en culture, par de bonnes pratiques d'irrigation et de fertilisation, et choisir des variétés peu sensibles.

- **Doryphores *Leptinotarsa decemlineata***



Les doryphores sont des coléoptères phytophages qui s'attaquent aux feuilles de plantes solanacées et préférentiellement la pomme de terre. Leurs larves sont peu mobiles et très voraces. Durant les 3-4 semaines de leur développement, elles peuvent défolier complètement les plantes sur lesquelles elles se situent. Les dégâts s'observent par foyers et peuvent être considérables en maraîchage sur petites surfaces. Selon les années et les zones de production, on peut observer deux voire trois générations sur la campagne.

Adulte et larves de doryphore (crédit photo : Chambre d'agriculture 19)

Période de risque : les adultes émergent de manière échelonnée au printemps (avril-mai). Leur activité est favorisée par l'absence de pluies et des températures chaudes. L'historique et l'environnement des parcelles sont clairement des facteurs aggravants : pommes de terre à proximité, rotations courtes...

Seuil indicatif de risque : deux foyers (larves) sur 1 000 m².

Situation sur le terrain :

ILE DE RE Les parcelles sont pour la plupart défanées.

AQUITAINE Tous les stades sont recensés dans les cultures. Les dégâts sont importants par endroits et pourraient encore augmenter si les températures restent favorables aux coléoptères.

LIMOUSIN La pression se maintient. Les situations sont extrêmement variables selon les contextes de production et les possibilités de gestion de chacun.

Evaluation du risque : pour toutes les parcelles encore en végétation et notamment en Limousin, le risque perdure. Une observation des parcelles est nécessaire.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Des spécialités commerciales à base de spinosad et *Bt tenebrionis* sont disponibles.

Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-257>

Site de l'ANSES (usages) <https://ephy.anses.fr>

Prévention du risque et lutte contre le doryphore :

L'objectif est de limiter autant que possible l'émergence d'adultes dans ou à proximité des parcelles, sachant que les adultes sont capables de parcourir plusieurs kilomètres. Il est conseillé d'espacer les pommes de terre dans le temps et dans l'espace et ne pas oublier les jardins privés. La lutte en végétation vise quant à elle les larves, si possible les jeunes (L1, L2) qui sont plus sensibles. Elle nécessite une observation régulière des cultures pour détecter les premiers œufs. Ces derniers sont disposés en amas sur la face inférieure des feuilles.

• Pucerons *Myzus persicae* et autres espèces

Les pucerons croisés dans les parcelles de pomme de terre regroupent un nombre important d'espèces, plus ou moins spécifiques de la culture, sous forme aptère (généralement en colonie) ou ailée. Ils causent des dégâts directs en prélevant la sève, qui n'occasionnent des pertes qu'en cas de fortes pullulations. Ils causent surtout des dégâts indirects en disséminant de nombreux virus, d'où une surveillance accrue en production de plants.

Facteurs de risque : l'activité des pucerons est favorisée par l'absence de pluies et des températures chaudes. De fortes précipitations limitent l'arrivée d'individus ailés mais impactent moins les colonies d'aptères. L'environnement des parcelles peut être un facteur aggravant (pommes de terre ou autres cultures légumières à proximité...).

Seuil indicatif de risque (non valable en production de plants) : 50 % folioles porteuses.



Situation sur le terrain :

LIMOUSIN Les pucerons se font désormais discrets et des insectes auxiliaires continuent d'être observés par ailleurs.

Dans cette parcelle où étaient présentes de nombreuses larves de coccinelles la semaine dernière, on peut voir désormais beaucoup de nymphes.

Crédit photo : Chambre d'agriculture 23

Evaluation du risque : en Limousin, les populations de pucerons diminuent. Les auxiliaires contribuent activement à leur régulation.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Des spécialités commerciales à base d'huile de paraffine sont disponibles.

Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-257> et

Site de l'ANSES (usages) <https://ephy.anses.fr>

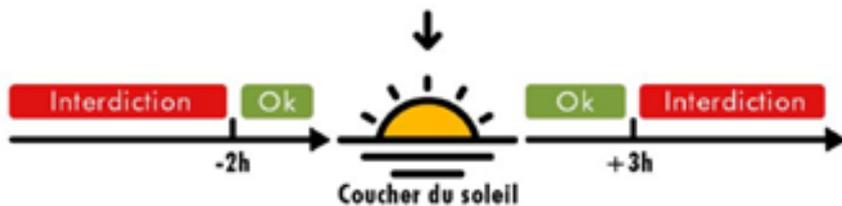
Prévention du risque et lutte contre les pucerons :

Dans le cas des virus non persistants (PVY, PVA, PVM...), la protection insecticide est inefficace car le processus de transmission d'une plante à l'autre se fait en quelques minutes ou secondes. La lutte passe par l'utilisation de plants sains, l'application d'huiles minérales (barrière physique sur le feuillage), des pratiques et aménagements favorables aux auxiliaires (régulation des populations par prédation ou parasitisme)...

Informations réglementaires et notes

• Traitements phytosanitaires en période de floraison

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la « **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs** », tels que mentionnés à l'article premier de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles, des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, mentionnant la lentille, le pois, le soja et la vigne. En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois, du soja et de la vigne. Ainsi, en période de floraison de ces cultures, comme pour toute autre culture attractive, les traitements utilisant des produits phytopharmaceutiques ne peuvent être réalisés que dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.



Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des **organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

Les produits de biocontrôle ou autorisés en AB sont-ils concernés par l'arrêté ?

Oui. L'arrêté ne prévoit pas de dispositions spécifiques ou d'exemption pour ces produits.

L'arrêté s'applique-t-il aux préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) ?

Non. Les PNPP ne sont pas des produits phytopharmaceutiques et ne rentrent pas dans le champ d'application de l'arrêté. Cependant, les bonnes pratiques recommandent d'éviter l'application sur les plantes de tout produit en présence d'abeilles.

Pour respecter les mesures de protection des abeilles :

1. Vérifier l'étiquetage du produit utilisé et respecter les conditions de l'AMM, en particulier les mentions de danger et les conseils de prudence quels que soient la culture et le produit (les SPE8 concernent les pollinisateurs).
2. Respecter les dispositions de l'arrêté du 20 novembre 2021.

• Notes nationales « biodiversité »

Ces notes sont produites dans le cadre du projet global de réorientation du BSV. Elles mettent en avant les pratiques agricoles concourant au maintien ou à l'amélioration de la biodiversité.

Notes nationales biodiversité <https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".